

MAIRIE

DE

LE THEIL DE BRETAGNE

Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30

Mail : mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Choix d'un bureau d'étude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue le marché au groupement Atelier d'YS (mandataire) - Graphite - Big Paysage et DM Eau, pour un montant global de 44 000 € ht.

Roche aux Fées communauté. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de charges GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Après avoir voté (18 votants) le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions et 12 voix "pour") le rapport établissant le montant des charges transférées, soit 2 229.64 € pour Le Theil de Bretagne, qui seront déduites des attributions de compensations des communes concernées, soit un solde pour Le Theil de Bretagne de - 516.63 € qui seront à reverser à la Communauté de Communes.

Résidence de Bon Abri : révision des loyers au 1^{er} juillet 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les loyers de + 1.05 % compte-tenu de la variation de l'indice de référence des loyers enregistrée au 4^{ème} trimestre 2017 (période de référence).

Urbanisme. Droit de préemption urbain : examen de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter :

- un bien situé 3 Boulevard de la Gare,
- un bien situé 39 rue du Bourg Neuf (lot C de la zone d'activité).

Voirie, programme 2018 :

Le Conseil municipal à l'unanimité retient les propositions suivantes :

- ETA Heudes de Ste Colombe pour le débroussaillage pour 6 596 € ht soit 7 915.20 € ttc,
- Giboire de Janzé pour le curage des fossés pour 1 976 € ht soit 2 371.20 € ttc,
- Sauvager TP de Chateaubriant pour le PATA (point à temps automatique) pour 14 160 € ht soit 16 992 € ttc
- Sauvager TP de Chateaubriant pour la modernisation de la voie communale n° 12 de la Mazurais pour un montant de 46 569 € ht soit 55 882.80 € ttc.

Collecte des ordures ménagères dans le bourg : mise en place de nouvelles Bornes d'Apport Volontaire (BAV).

Après vote à bulletins secrets, 18 votants : 4 bulletins blancs, 4 oui et 10 non, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place de nouvelles BAV dans le bourg.